

Réunion du 19/03/2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars, à 20h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 09 mars 2015

Étaient présents: Vincent CLAIR, Chantal COTS, Emmanuel DARGELLY, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Ludivine FONBONNE, Sylvie PUGLIESE, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN, Emilie ROSTAING, Blandine VERDIER, Nicole REA et Thierry RUSSIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Néant

Murielle GRIFFET a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2015-04

Objet : Vote du compte administratif 2014

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du trésorier,

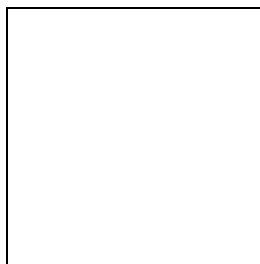
CONSIDERANT que M. Jean-Luc DURIEUX, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2014, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes suivant détail ci-joint,

APPROUVE, à l'unanimité, par 14 voix pour, le Maire s'étant retiré, l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2014, définitivement closes et les crédits annulés.

MAIRIE DE PISIEU

Réunion du 19/03/2015

	Exercice 2014		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
TOTAL	318.922,44	457.634,53	138.712,09
Section de Fonctionnement	277.608,60	361.383,72	83.775,12
Section d'Investissement	41.313,84	96.250,81	54.936,97
(002) résultat reporté en Fonctionnement N-1		318.016,82	318.016,82
(001) Solde d'Investissement N-1	51.893,42		51.893,42
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	277.608,60	679.400,54	401.791,94
Investissement	93.207,26	96.250,81	3.043,55
SITUATION DE L'EXERCICE 2014	370.815,86	775.651,35	404.835,49

Délibération n°2015-05

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 établi par le Trésorier de Beaurepaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par le Trésorier de Beaurepaire pour l'exercice 2014, constatant la concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif,
APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2014.

Délibération n°2015-06

Objet : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, voté ce 20 mars 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 404.835,49 euros,

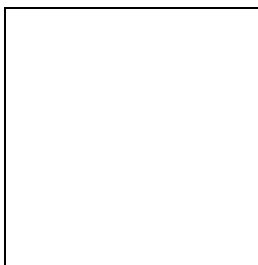
Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT AU 31/12/2014: 404.835,49 €

SOLDE DISPONIBLE affecté comme suit :

- Section de Fonctionnement / R 002 : 401.791,94 euros

- Section d'Investissement / R 001 : 3.043,55 euros

MAIRIE DE PISIEU**Réunion du 19/03/2015****Délibération n°2015-07****Objet : Vote des taux des taxes 2015**

En vue de l'élaboration du budget 2015, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux à appliquer aux différentes bases d'imposition.

Le conseil municipal, après délibération,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux communaux applicables aux bases d'imposition pour l'année 2015.

VOTE les taux suivants à appliquer aux bases d'imposition pour 2015 :

- Taxe d'habitation: 10,97 %
- Foncier Bâti: 18,76 %
- Foncier Non Bâti : 58,00 %

Délibération n°2015-08**Objet : Vote du budget 2015**

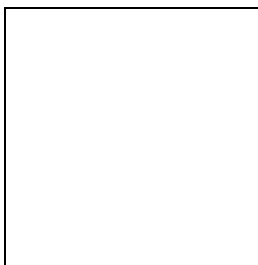
Le Conseil vote à l'unanimité, par quatorze voix pour, le Maire s'étant retiré, le budget primitif de 2015 qui se répartit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses :**

- Charges à caractère général : 332.494€
 - Charges de personnel et frais assurances : 141.250€
 - Autres frais de gestion courante : 58.570€
 - Atténuation de produits : 25.000€
 - Charges financières : 4.000€
 - Dépenses imprévues : 20.000€
 - Virement à la section d'investissement : 161.077€
- TOTAL : 742.391 €**

Recettes :

- Produits et services : 3.600€
 - Impôts et taxes : 184.000€
 - Dotations et participations: 128.000€
 - Autres produits de gestion: 25.000€
 - Excédent reporté de l'exercice 2014 : 401.791€
- TOTAL : 742.391 €**

MAIRIE DE PISIEU**Réunion du 19/03/2015****SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses :**

- Emprunts et dettes assimilées : 14.100€
- Dépôts et cautionnements : 1.000€
- Immobilisations corporelles : 109.020€
- Immobilisations incorporelles : 35.000€
- Dépenses imprévues : 10.000€

TOTAL : 169.120€**Recettes :**

- Solde d'exécution 2014 : 3.043€
- Dotations et fonds divers : 4.000€
- Dépôts et cautionnement : 1.000€
- Virement de la section de fonctionnement : 161.077€

TOTAL : 169.120€

Délibération n°2015-09**Objet : Demande de subvention pour le réaménagement du Carrefour de la Dietta avec la route des Plaines**

Monsieur le Maire, rappelle que situé au sud de la commune, ce carrefour relie les voies communales 4 (route des Plaines) et 10 (chemin de la Dietta). Ces deux voies communales sont très empruntées car elles desservent les communes de Saint Barthélémy et Beaurepaire.

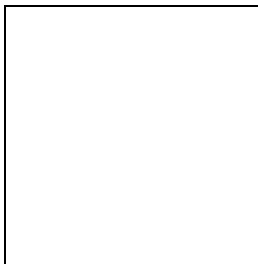
A l'heure actuelle, les usagers de la VC 10, dans le sens Nord-Sud, sont soumis à un « céder le passage » envers les usagers de la VC 4. Mais, par manque de visibilité, les automobilistes ne respectent pas cette obligation et s'avance sur la VC 4, risquant des accidents. De même, dans le sens de circulation Sud-Nord, les usagers de la VC 4 doivent la priorité à droite aux usagers venant du chemin de la Dietta. Là encore, cette obligation est rarement respectée. Les habitants voisins de ce carrefour nous ont souvent fait part de leur inquiétude.

Depuis de nombreuses années, aucun travail d'investissement n'a été réalisé sur ce carrefour. Or, la dangerosité de ce croisement nécessite une sécurisation par l'implantation d'un « stop » pour les usagers de la VC 10, avec reprise de l'enrobé et signalisations horizontale et verticale.

Ces travaux visent à améliorer sensiblement la circulation et la sécurité des usagers de ces chemins communaux. Il apparaît que cette opération d'investissement relève d'une des thématiques validées par la conférence territoriale de Bièvre Valloire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette subvention.

MAIRIE DE PISIEU

Réunion du 19/03/2015

Délibération n°2015-10

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour l'élaboration du PLU

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n°2014-42 en date du 18 novembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 18 novembre 2014, de mettre en révision son document d'urbanisme afin de le mettre en conformité avec l'ensemble du nouveau cadre législatif, et de répondre aux recommandations et des prescriptions inscrites dans le SCOT.

Cette opération d'investissement relève d'une des thématiques validées par la conférence territoriale de Bièvre Valloire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Délibération n°2015-11

Objet : Motion de soutien à la clinique Saint Charles

La Clinique St Charles à Roussillon doit être totalement rénovée pour être mise aux normes Réglementaires.

La construction d'un nouveau bâtiment plus moderne et moins onéreux qu'une réhabilitation était à l'étude.

L'Agence Régionale d'Hospitalisation (A.R.H), qui avait envisagé d'émettre un avis très favorable, vient de rendre publique son rapport qui n'intègre pas le financement de la clinique St Charles.

Ce rapport intitulé, « hôpital 2012 », condamne à court terme cet établissement vers sa fermeture.

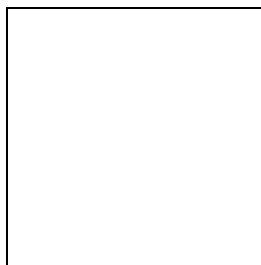
Comment ne pas s'insurger contre une décision lourde de conséquences pour les habitants mais également pour le personnel médical employé, les professionnels de la santé des territoires voisins et tous les emplois indirects liés à cette clinique ?

Comment ne pas dénoncer une décision en totale contradiction avec les perspectives établies par le SCOT et qui présagent une augmentation de l'activité économique des agglomérations avoisinantes et une augmentation importante du nombre d'habitants dans les décennies futures?

Cette orientation est lourde de conséquence pour le territoire de Beaurepaire,

- l'ARS a validé le projet de construction d'une maison de santé sur le territoire de la CCTB et ce projet ne peut se concevoir que si les médecins ont un appui médical de proximité dans les centres hospitaliers.

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 19/03/2015

- le secteur connaît une certaine mouvance démographique. La population âgée et la population jeune sont deux tranches d'âge qui nécessitent une médecine de proximité générale
- Avec la disparition de la clinique, le risque de désertification médicale s'accroît, les urgences et le bloc opératoire sont indispensables pour un bon service rendu aux usagers.

Les efforts de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire pour maintenir un bon niveau de service de santé avec la maison médicale, représentant 3 millions d'investissement, pourraient être pénalisés.

Ainsi, la communauté de communes du Territoire de Beaurepaire, solidaire des Communes de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais., réclame que le rapport de l'A.R.H soit réexaminé.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette motion de soutien.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la motion de soutien en faveur de la clinique St Charles de Roussillon.
- **RECLAME** que le rapport de l'Agence Régionale d'Hospitalisation soit réexaminé.

Questions diverses

1) Date du prochain conseil municipal : 31/03/2015 à 20h

Fin de la réunion : 22h30